

14ème législature

Question N° : 61666	De M. Armand Jung (Socialiste, républicain et citoyen - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Décentralisation et fonction publique		Ministère attributaire > Fonction publique
Rubrique >collectivités territoriales	Tête d'analyse >personnel	Analyse > mandats électifs. aménagements.
Question publiée au JO le : 29/07/2014 Date de changement d'attribution : 12/02/2016 Date de renouvellement : 02/12/2014 Date de renouvellement : 16/06/2015 Date de renouvellement : 29/09/2015 Question retirée le : 08/03/2016 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur la situation des fonctionnaires territoriaux qui exercent un mandat électif exécutif. Il souhaiterait savoir s'ils ont la possibilité de bénéficier d'une décharge pour pouvoir exercer leur mandat dans de bonnes conditions.